

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Monsieur

expose :

1. Association des Parents d'Elèves de la Citadelle – Demande de subvention exceptionnelle

Des parents d'élèves de l'école élémentaire de la Citadelle ont récemment créé une association (*Association des Parents d'Elèves de la Citadelle – APEC*), qui compte actuellement une vingtaine de membres.

Pour l'essentiel, les objectifs de cette association sont les suivants :

- Organiser un certain nombre d'actions (vente de boissons, gâteaux et autres produits, alimentaires ou non, organisation d'une kermesse, d'une brocante, etc.) ;
- Développer les relations entre les familles de l'école, d'une part, et entre les parents et les enseignants, d'autre part ;
- Participer au financement d'activités scolaires (financement de spectacles, de sorties, etc.) en mobilisant les recettes que doivent théoriquement générer les actions portées par l'association.

En mobilisant le crédit de réserve prévu lors du vote du BP 2026, il est proposé de soutenir la démarche des parents d'élèves, en attribuant à l'APEC une subvention de fonctionnement de 500 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association des Parents d'Elèves de la Citadelle.